

République Française

Département de la Loire

Ville de Craintilleux



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-six, le 9 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Baptiste BON, Maire

Nombre de Conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Procurations :	2
Votants :	15

Présents :

Présents : Baptiste Bon, Amélie MAZURCZAK, Pierre, FOREST, Anne Laure SEUX, Henri MENU, Madeleine CHATEAU, Arnaud VASSAL, Luc BOUDET, Stéphanie LUAIRE, Augusto DE CARVALHO, Clémence VILELA, Tristan COURBON, Christian PERRET

Absents excusés : Sylvie MICHEL, Catherine BERTHERAT

Délibération n° 51**OBJET :**

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Anne Laure SEUX

LOIRE FOREZ**AGGLOMERATION****Chemin des Seigles****Pouvoirs :****Mandants**

Sylvie MICHEL

Catherine BERTHERAT

Mandataires

Baptiste Bon

Arnaud VASSAL

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 3 juillet 2026, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 23 juillet 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;

Vu les statuts de Loire Forez Agglomération, et notamment les compétences exercées en matière de voirie d'intérêt communautaire ;

Vu l'accord-cadre à bons de commande 2026 de Loire Forez Agglomération relatif aux travaux d'aménagement et d'entretien des voiries d'intérêt communautaire ;

Vu le devis établi par Colas concernant les travaux de réfection de la VC4 – Chemin des Seigles (Variante n° 1 : grave-émulsion enrichie sur 605 mètres linéaires et rabotage sur 100 mètres linéaires), sur le territoire de la commune de CRAINTILLEUX, pour un montant de 60 576,77 € HT révisé, soit 72 692,12 € TTC ;

Considérant que ces travaux relèvent de la voirie d'intérêt communautaire ;

Considérant que la commune de CRAINTILLEUX souhaite confirmer son accord pour que le coût de cette opération soit imputé sur l'enveloppe financière qui lui est réservée par Loire Forez Agglomération au titre des travaux de voirie communautaire.

Dans le cadre du programme annuel d'entretien des voiries d'intérêt communautaire, Loire Forez Agglomération a établi une estimation pour la réalisation de travaux sur la VC4 – Chemin des Seigles, située sur le territoire de la commune de CRAINTILLEUX.

L'opération retenue correspond à la **variante n° 1**, comprenant la mise en œuvre d'une grave-émulsion enrichie sur un linéaire d'environ 605 mètres ainsi que le rabotage de la chaussée sur 100 mètres. Ces travaux ont pour objectif de restaurer la structure de la chaussée, d'améliorer les conditions de circulation et de préserver durablement le patrimoine routier communautaire.

Le montant de cette opération s'élève à **60 576,77 € HT**, soit **72 692,12 € TTC**, conformément à l'estimation établie dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande 2026 de Loire Forez Agglomération.

Afin de permettre la programmation et la réalisation de ces travaux, il appartient au Conseil municipal de confirmer son accord pour que le coût de cette opération soit imputé sur l'enveloppe voirie réservée à la commune de CRAINTILLEUX par Loire Forez Agglomération au titre des crédits affectés aux travaux de voirie d'intérêt communautaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

- ***D'approuver la réalisation des travaux de réfection de la VC4 – Chemin des Seigles, correspondant à la variante n° 1, comprenant la mise en œuvre d'une grave-émulsion enrichie sur environ 605 mètres linéaires et le rabotage de la chaussée sur 100 mètres;***
- ***De confirmer que le coût de cette opération sera imputé sur l'enveloppe voirie réservée à la commune de CRAINTILLEUX par Loire Forez Agglomération au titre des crédits consacrés aux travaux de voirie d'intérêt communautaire ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à transmettre celle-ci à Loire Forez Agglomération.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance

Anne Laure SEUX

Le Maire,



Baptiste BON